

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le onze mars deux mille quatorze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 04/03/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Rémi JANDAUD, Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Sylvie ALAMARGOT (en remplacement d'Alain FAUCHER), Gérard BARRAUD, Gérard BEAUBIER, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Roger DESROCHES (en remplacement de Dominique GILLES), Camille DUDOGNON, Catherine GAUTHIER, Hubert LEHMANN, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Eric RIBIERE (en remplacement de Jean-Claude BASSET), Philippe STEYAERT, Sabine VINCENT

EXCUSES : Jean-Louis BREGAINT, Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Dominique DUNAUD, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Monique REIX-BUSSY

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2014 – 071 : DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU TITRE DES CONTRATS DEPARTEMENTAUX DE DEVELOPPEMENT DE L'INTERCOMMUNALITE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération 2010 – 087 portant approbation de la Convention Départementale de Développement de l'Intercommunalité

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de Noblat a signé, avec le Conseil Général de la Haute-Vienne, un Contrat Départemental de Développement de l'Intercommunalité qui lui permet de bénéficier de subventions du Département pour la réalisation de projets et de travaux sur le territoire de Noblat. Monsieur le Président expose que, dans le cadre de cette première génération de CCDI, l'Intercommunalité de Noblat a sollicité une subvention, de 16 800 € sur une dépense de 42 000 € HT, pour la réalisation de travaux de mise en sécurité de la voie d'intérêt communautaire n°304 au lieu-dit Sempinet sur la commune d'Eybouleuf.

Pour cette demande, la Communauté de Communes de Noblat avait retenu la réalisation d'ouvrage en paroi (déroctage et confortement des instabilités dépassant la capacité des ouvrages, boulons d'ancrage et de confortement) et des purges régulières comme solution technique pour le traitement du rocher qui surplombe une partie de la VIC n°304 au lieu-dit Sempinet.

Aujourd'hui, compte tenu des constats visuels réalisés ces dernières semaines, il paraît préférable de s'orienter vers une technique plus importante mais qui répondra mieux aux constats et à la dangerosité du site. Celle-ci permet la mise en œuvre, en plus des éléments précédemment cités, d'un grillage plaqué sur le rocher. Le coût de cette opération, maîtrise d'œuvre comprise, s'établit alors à 63 200 € HT (étude technique initiale + maîtrise d'œuvre + travaux) contre 39 670 € HT pour la première solution. Il est donc proposé au Conseil Communautaire de solliciter une subvention complémentaire, pour la réalisation de cette mise en sécurité, sur la base du coût de la deuxième solution.

Monsieur le Président précise que cette demande portera sur la prochaine génération des Contrats Départementaux de Développement de l'Intercommunalité.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 31 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Demande une subvention complémentaire, dans le cadre des Contrats Départementaux de Développement de l'Intercommunalité, pour la réalisation de travaux de mise en sécurité de la voie d'intérêt communautaire n°304 au lieu-dit Sempinet sur la commune d'Eybouleuf, sur la base d'un montant total de l'opération s'élevant à 63 200 € HT,

Charge Monsieur le Président de réaliser les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

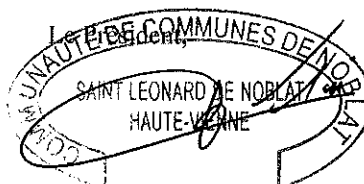
Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU TITRE DES
CONTRATS DEPARTEMENTAUX DE DEVELOPPEMENT DE
L'INTERCOMMUNALITE

**Date de transmission de
l'acte :** 19/03/2014

**Date de réception de
l'accusé de réception :** 19/03/2014

Numéro de l'acte : 2014-071 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20140311-2014-071-DE

Date de décision : 11/03/2014

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions